



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 26253

Numéro SIREN : 815 286 398

Nom ou dénomination : MEDIAWAN

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2017 sous le numéro de dépôt 37920



1703797101

DATE DEPOT : 2017-04-12
NUMERO DE DEPOT : 2017R037920
N° GESTION : 2015B26253
N° SIREN : 815286398
DENOMINATION : MEDIAWAN
ADRESSE : 16 rue Oberkampf 75011 Paris
DATE D'ACTE : 2017/04/12
TYPE D'ACTE : ACTE
NATURE D'ACTE :

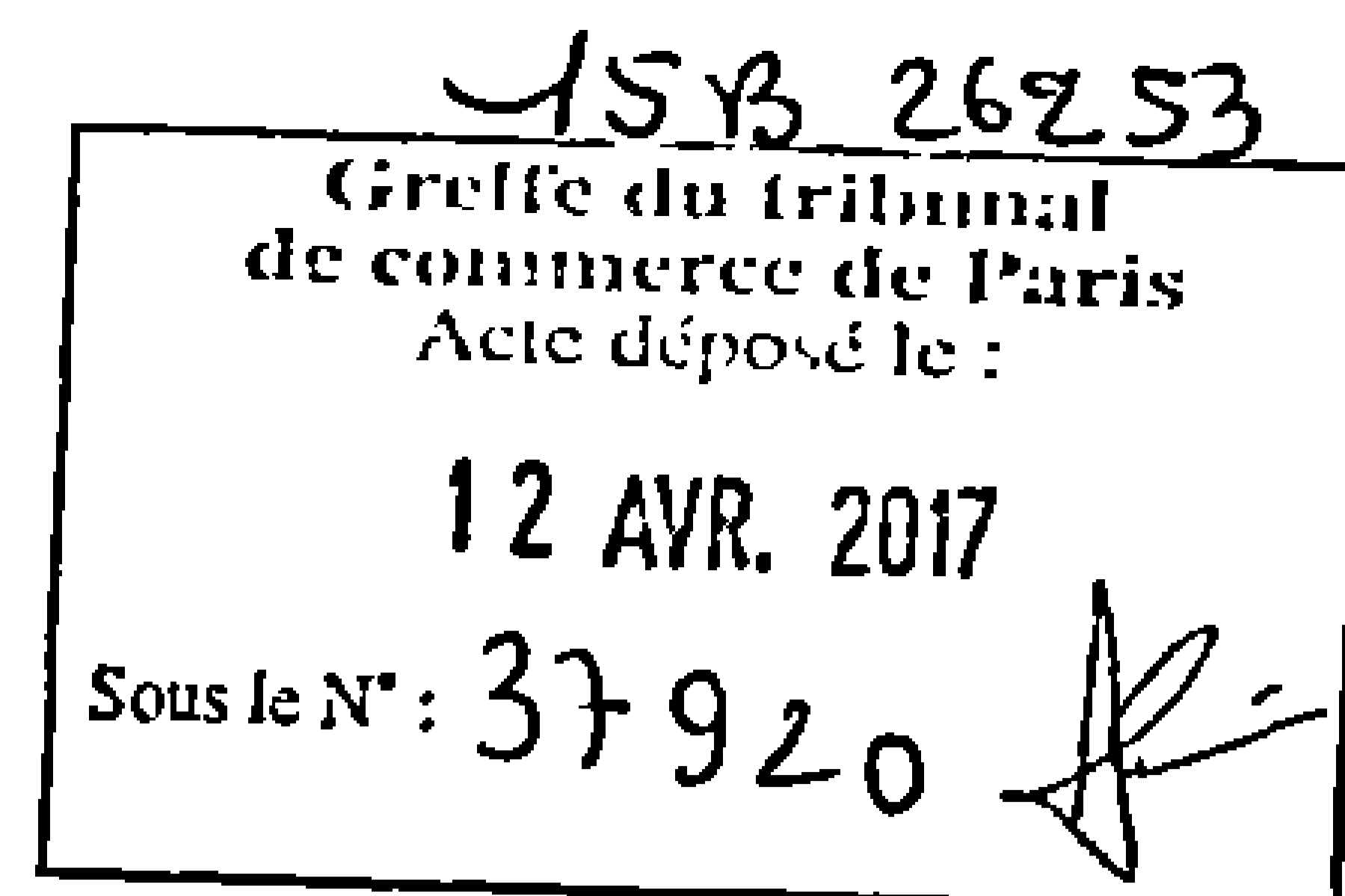
AA du 12 Avril 2017



MEDIAWAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 312.808,15 euros
siège social : 16, rue Oberkampf, 75011 Paris
815 286 398 RCS Paris

(la "Société")



AVIS DE RACHAT
(article R. 228-22-1 du Code de commerce)

Les actionnaires titulaires d'actions de préférence de catégorie B (les "Actions B") qui ont voté contre le projet de Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini par les statuts de la Société) approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'Actions B en date du 13 mars 2017 et qui remplissent en outre les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts en vue du rachat de leurs Actions B par la Société sont informés, par le présent avis, en application de l'article R. 228-22-1 du Code de commerce et de l'article 11.4 des statuts de la Société, que la Société procédera au rachat des Actions B concernées à la date du 28 avril 2017.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros.

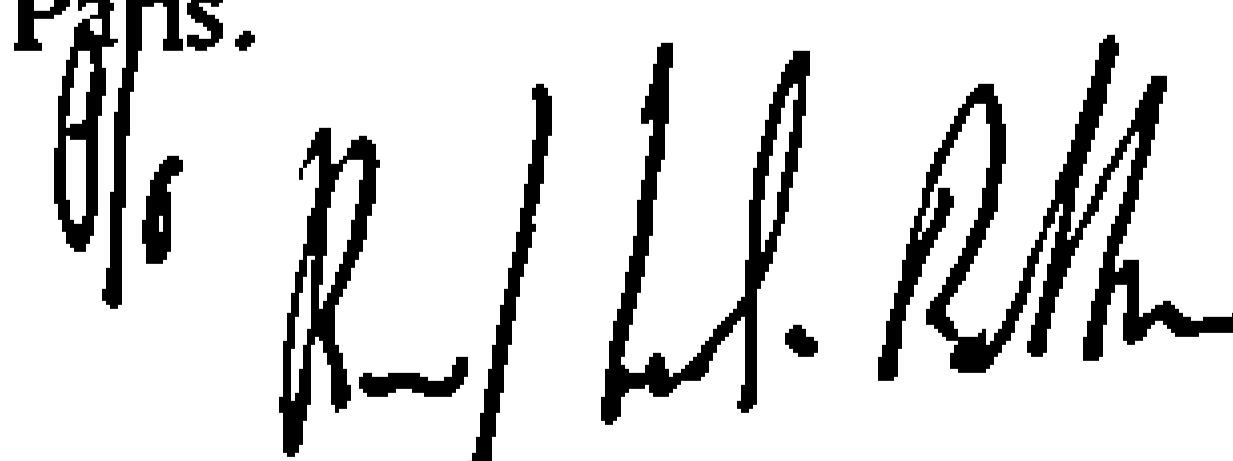
Les Actions B rachetées par la Société seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

En application de l'article R. 228-22-1 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la date du présent avis :

- Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société est, à la date du présent avis, égal à 3.918.008 Actions B;
- Le montant maximum des sommes distribuables au sens de l'article L. 232-11 du Code de commerce susceptibles d'être affectées à ce rachat est égal à 250.936.320 euros ; et
- La valeur maximale de la réserve mentionnée au 2° du III de l'article L. 228-12 du Code de commerce et constituée en vue de ce rachat est égale à 38.190,08 euros. Le montant de cette réserve sera affecté au remboursement des créanciers dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 228-12-1 du Code de commerce, de telle sorte que le droit d'opposition prévu à l'article L. 225-205 dudit code ne s'appliquera pas à raison de l'opération de rachat visée au présent avis.

Enfin, nous vous précisons qu'à la suite du rachat, aucune prime ne sera versée aux actionnaires de la Société dont les Actions B sont rachetées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-22-1 du Code de commerce, le présent avis sera tenu à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours au moins avant la réalisation de l'opération de rachat fixée au 28 avril 2017, à l'adresse du siège social et au greffe du Tribunal de commerce de Paris.



Le Directoire